POUR NOUS JOINDRE

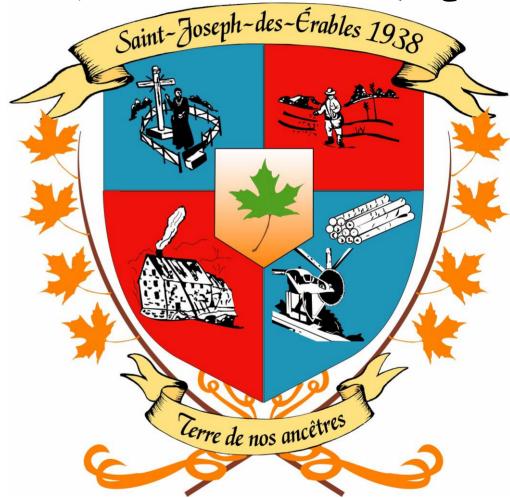
DIRECTRICE MUNICIPALE:

Sophie Fortier	418-397-4772
Télécopieur	418-397-1555
Courriel	municipalite@stjosephdeserables.com
Site internet	www.stjosephdeserables.com

Heures d'ouverture du bureau municipal : du lundi au mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Volume 32, numéro 4, juillet 2018

Bulletin municipal Saint-Joseph-des-Érables 1938



370A, rang des Érables, Saint-Joseph-des-Érables (Québec) GOS 2V0 www.stjosephdeserables.com

Rédaction : Sophie Fortier

Le mot du maire

Bonjour à tous,

Festivals, pièces de théâtre, parades, expositions... La Beauce regorge de vitalité et d'initiatives, nous offrant ainsi plusieurs possibilités de se côtoyer à travers les municipalités environnantes. Je vous encourage donc à découvrir ou redécouvrir notre belle région en participant aux multiples activités offertes.



Chez nous et pour vous, le site du Moulin des Fermes, en constante amélioration depuis les dommages causés par Irène, est l'endroit idéal pour se rafraîchir et relaxer en famille.

Bienvenue chez vous!

Jeannot Roy, maíre

Cédule de vidange de fosse septique

La vidange de fosse septique pour la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables se fera dans la semaine du 6 au 10 août 2018.

Matériaux de construction et gros rebuts

Selon l'entente d'ordure avec les services Matrec, les objets non-courants sont ramassés lors des cueillettes régulières. Cependant, nous tenons à vous rappeler que tous les matériaux de construction, les appareils électroniques ainsi que les résidus domestiques dangereux (RDD) ne seront pas ramassés avec la cueillette régulière. Tous les citoyens de la MRC Robert-Cliche peuvent disposer gratuitement de ces rebuts pour un maximum annuel de 500 kg par adresse résidentielle. Pour toutes questions, voici les coordonnées pour les rejoindre :

Horaire		
1er avril au 31 octobre	1er novembre au 1er mars	
Lundi au vendredi 7h à 17h30 – samedi 8h à 16h30	Lundi au vendredi 7h à 17h30	
184, 181e Rue (Parc industriel), Beauceville		
Information: 418-774-5275		

Inondations du 28 mars au 30 avril 2018

Le décret du gouvernement du Québec concernant l'établissement d'un programme d'aide financière a été adopté le 11 mai dernier. Si vous avez subi des dommages lors des inondations du 27 et du 30 avril dernier, vous avez jusqu'au 11 août pour communiquer avec nous au bureau municipal au 418-397-4772.

Rapport sur le déneigement

Au 30 avril, les dépenses de la saison de déneigement 2017-2018 s'élèvent à 103 677.16 \$ Une différence positive de 2 842.86 \$ avec la saison 2016-2017.

Permis de feu

Nous vous rappelons qu'un permis de brûlage est nécessaire pour faire brûler des branches résultant de travaux agricoles ou autre matériel constitué de bois pour tout feu ayant plus de 3 pieds par 3 pieds. Vous devez demander un permis de brûlage, au moins 24 heures à l'avance, auprès de monsieur Alain Busque, du service de sécurité incendie de la ville, au 418-389-9966. Le permis peut être suspendu pour des raisons de sécurité.

Malgré l'émission du permis de brûlage, tout incident réclamant la présence du service de sécurité incendie pourra être facturé.

De plus, il est interdit de construire ou d'installer un foyer extérieur à moins que celui-ci soit situé à plus de 2 mètres de tout bâtiment ou de la limite de propriété, qu'il soit d'une grosseur de moins d'un mètre carré et qu'il soit situé dans la cour arrière ou latérale du bâtiment principal.

Piscine

Nous tenons à vous faire un petit rappel concernant l'utilisation et l'installation de piscines pour la saison estivale. Vous devez vous procurer un permis, au coût de 50 \$, pour l'installation d'une nouvelle piscine, qu'elle soit creusée, semi-creusée, hors terre ou démontable. Le règlement du Québec sur les piscines et la demande de permis sont disponibles sur le site Internet de la municipalité. Vous pouvez aussi vous procurer ces documents au bureau municipal. Pour les piscines existantes, nous vous rappelons que l'application des règles de sécurité et la plus grande vigilance sont de mises afin d'éviter que des tragédies se produisent.

Prudence sur les routes

En cette période de l'année, il y a une augmentation du nombre d'usagers sur la route. Par le fait même, l'excès de vitesse est l'une des deux principales causes d'accident sur les routes. Dépasser les limites permises, et ce même de peu augmente considérablement les risques d'accident. Non seulement vous courez le risque de recevoir une amende, mais vous mettez également en péril votre vie et celles des autres usagers de la route. Nous vous rappelons d'être vigilants et de bien planifier vos déplacements, afin d'assurer votre sécurité et celle des autres automobilistes.

Subvention municipale

Nous vous offrons la possibilité de vous procurer une analyse d'eau, au coût de 27,00 \$ (après la subvention municipale de 30,00 \$, au bureau municipal. Une subvention par adresse civique est applicable pour l'année 2018.

Photos pour le calendrier

Comme les années précédentes, nous avons le projet de poursuivre la publication du calendrier tout en couleur pour l'année 2019. Nous aimerions que vous puissiez participer activement à ce beau projet en soumettant des photos de notre belle municipalité. Vous pouvez nous faire parvenir vos photos par courriel ou au bureau municipal.

Séance du Conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le mardi 7 août à 19 h 00.

Rapport budgétaire semestriel

Les membres du Conseil prennent connaissance du premier rapport budgétaire semestriel de l'année 2018 qui révèle qu'en date du 30 avril 2018, les dépenses s'élèvent à 192 231 \$ et les recettes à 550 216 \$ sur un budget de 767 525 \$.

Faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

Le rapport financier au 31 décembre 2017, préparé par monsieur Claude Arguin de la firme *Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l.*, nous indiquent que les revenus d'investissement et de fonctionnement ont culminé à 674 529 \$, les dépenses conciliées sont de 596 875 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2017 un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 77 654 \$ ce qui porte l'excédent accumulé non affecté à 367 380 \$ au 31 décembre 2017 en plus d'un surplus affecté de 75 000 \$.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

Cohabitation entre l'agriculture et le résidentiel

La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables demande la collaboration des agriculteurs et agricultrices concernant l'épandage de lisier et de fumier solide. Une attention spéciale est demandée pour les fins de semaine, lors des canicules et lors des festivités dont nous prévoyons des milliers de visiteurs.

De plus, nous sollicitons votre collaboration en portant une attention particulière aux résidus qui pourraient s'échapper de vos épandeurs afin de garder nos routes propres et sécuritaires pour les usagers. Nous demandons la collaboration de tous, afin d'éviter d'établir une règlementation trop sévère dans le futur.

Fauchage aux abords des chemins

Nous tenons à remercier ceux qui fauchent les abords des routes devant leurs propriétés. Ce geste est très apprécié. Nous encourageons ceux qui ne l'ont pas fait à emboîter le pas. Grâce à vous, la municipalité paraît plus belle.



Rassemblement des familles Lessard 2018

Vous êtes un Lessard...Votre mère ou grand-mère est Lessard, nous vous attendons avec conjoint(e), parents et amis...Dimanche, le 26 août, à Thetford Mines, dès 9h30 au Centre Émilienne-Gourde (âge d'or Saint-Noël), 95, 9ème rue Nord.

Cousinage, assemblée générale, conférence, généalogie, prix de présence, etc. Visite facultative au Musée minéralogique et autres endroits (à vos frais)

Buffet (25 \$ / personne ou 45 \$ / 2 personnes), réservez avant le 15 août. Pour présence en aprèsmidi seulement 5 \$ /personne à l'entrée.

Information ou réservation : Martin Lessard au 418-397-6599 ou celimart@axion.ca

Adresse: AFL (Association des familles Lessard Inc.) C.P. 5032, St-Joseph-de-Beauce (Qc), GOS 2V0

Information sur l'histoire de la municipalité

Dans le cadre d'un projet culturel, madame Louise Sénécal, historienne de l'art est présentement à la recherche d'information et de documentation sur des personnages marquants dans l'histoire de notre municipalité. (livre de centenaire, monographie de paroisse, anecdote, photos ou autres documents pertinents) Pour l'instant, nous avons ciblé Georges Lessard, La Gorgendière et les familles souches (Jacques, Lessard, Doyon, Cliche, etc.) Vos suggestions seront grandement appréciées. Vous pouvez transmettre vos informations et documents au bureau municipal avant le 1^{er} août 2018. Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.

Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé du 13 au 24 août inclusivement pour les vacances annuelles de la directrice-générale. En cas d'urgence, vous pouvez communiquer avec le Maire ou le conseiller de votre secteur.

Les baigneurs en ont profité pour se rafraîchir au Moulin des Fermes lors de la canicule.



Photo crédit : Louis-Marie Lessard